

Règlement des admissions

L'emploi du masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le but d'alléger le texte

Sommaire

Sommaire	2
I. Règlementation	3
II. Admission en 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} année du cursus d'ingénieur sous statut étudiant	3
III. Admission en 4 ^{ème} année du cursus d'ingénieur sous statut étudiant	3
III.1. Jurys d'admission FISE 4A	3
III.2. Conditions à remplir par les candidats	3
III.3. Procédure de candidature en FISE 4A:	3
IV. Admission en cycle ingénieur sous Statut apprenti.....	4
IV.1. Jurys d'admission FISA.....	4
IV.2. Condition générale à remplir par les candidats	4
IV.3. Conditions spécifiques à remplir par les candidats	4
IV.3.1 Profils académiques autorisés des candidats FISA 3A	4
IV.3.2 Profils académiques autorisés des candidats FISA 4A	5
IV.4. Procédure de candidature :.....	5
V. Admission en MASTER	6
V.1. Jurys d'admission Master Ingénierie de Conception	6
V.2. Conditions à remplir par les candidats en 1 ^{ère} année de Master	6
V.3. Conditions à remplir par les candidats en 2 ^{ème} année de Master	6
V.4. Déroulement de la phase d'admission en master sur le site de candidature	6
Glossaire	8

Règlement des admissions dans les formations de l'INSA ROUEN NORMANDIE approuvé en Conseil d'Administration du 16 octobre 2025

Le présent règlement des admissions pourra être reconduit tacitement chaque année, sans être représenté aux différentes instances (Conseil des Études, Conseil d'Administration) à condition de n'avoir subi aucune modification.

L'INSA ROUEN NORMANDIE est accrédité à délivrer les diplômes suivants.

- Des diplômes d'ingénieur (cursus sur 5 années de bac+1 à bac+5)
- Des diplômes de master (cursus sur 2 années de bac+4 à bac+5)
- Des diplômes de doctorat (cursus sur 3 années de bac+6 à bac+8)

I. REGLEMENTATION

Les règles s'appliquant à l'INSA Rouen Normandie sont dans le Code de l'éducation, notamment ses [articles R. 715-2 à R. 715-8](#)

II. ADMISSION EN 1^{ERE}, 2^{EME}, 3^{EME} ANNEE DU CURSUS D'INGENIEUR SOUS STATUT ETUDIANT

Les admissions à l'INSA Rouen Normandie en 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année du cursus d'ingénieur sous statut étudiant sont communes à l'ensemble du groupe INSA ([arrêté du 3 mars 2016](#))

Art. 2. – Les élèves ingénieurs des instituts nationaux des sciences appliquées peuvent être recrutés en première année, en deuxième année, en troisième année et en quatrième année du cursus d'élève ingénieur. Les règles d'admission du présent arrêté ne s'appliquent pas aux élèves ingénieurs recrutés sous statut d'apprenti ou aux personnes bénéficiant de la formation continue, pour lesquels chaque établissement fixe ses propres règles.

Art. 10. – Les modalités d'admission directe en quatrième année sont définies et mises en œuvre au sein de chaque institut national des sciences appliquées.

Un règlement commun d'admission (1a, 2a, 3a hors apprentissage) et transferts (entrée en 2^{eme} et 3^{eme} année) au sein du groupe INSA est validé chaque année par la Commission des Admissions Inter-INSA.

III. ADMISSION EN 4^{EME} ANNEE DU CURSUS D'INGENIEUR SOUS STATUT ETUDIANT

III.1. Jurys d'admission FISE 4A

Le jury d'admission FISE 4A est composé des directeurs de département de spécialité et du directeur des formations et de la vie étudiante. Il est présidé par le directeur de l'INSA ROUEN NORMANDIE ou, par délégation, par le directeur des formations et de la vie étudiante.

III.2. Conditions à remplir par les candidats

Les droits de candidatures sont fixés conformément à [l'arrêté du 26 février 2021](#). Les étudiants boursiers du CROUS sont exonérés de droit de candidature (statut observé l'année de candidature). Ils ne sont pas remboursables après la tenue du jury, quelle que soit la décision du jury.

Pour que leur dossier soit étudié, les candidats doivent avoir à la date-limite fixée, acquitté leur droit de candidature ou justifié de leur statut de boursier avec une attestation valide.

Peuvent candidater :

- Les étudiants poursuivant leurs études dans un établissement français : étudiants titulaires ou préparant une 1^{ère} année de MASTER scientifique (sauf santé), une 1^{ère} ou une 2^{ème} année du cycle ingénieur (3^{ème} année ou 4^{ème} année post-bac).
- Les étudiants poursuivant leurs études dans un établissement étranger : étudiants titulaires ou préparant une 4^{ème} année d'études supérieures scientifiques (universitaires ou équivalent) à l'étranger

III.3. Procédure de candidature en FISE 4A:

Le recrutement en 2^{ème} année du cycle ingénieur (4^{ème} année du cursus ingénieur) se déroule par le biais d'une étude du dossier des candidats.

Le dépôt du dossier de candidature s'effectue sur la plateforme de candidature de l'INSA ROUEN NORMANDIE. La date d'ouverture du site de candidature est affichée sur le site internet de l'établissement.

Le candidat doit déposer l'ensemble des documents demandés.

Le candidat peut émettre jusqu'à 2 vœux parmi les spécialités sous statut étudiant, les choix dépendent du diplôme préparé ou obtenu.

Un candidat dont le dossier n'est pas complet à la date-limite fixée et/ou dont le dossier n'est pas au statut « transmis » pourra être déclaré refusé par le jury.

Le dossier du candidat (dont les pièces sont définies par le jury) est analysé par une commission de sélection qui émet un avis. Cet avis permet au jury d'admettre, de refuser ou de convoquer les candidats à un entretien de motivation devant une commission d'appréciation désignée par le jury.

Les entretiens ne nécessitent aucune préparation scolaire. Les candidats concernés devront confirmer leur participation dans la candidature en ligne, en respectant les délais de réponse.

Les dossiers des candidats convoqués et présents à l'entretien sont de nouveau examinés par le jury avec la prise en compte de l'avis donné à l'entretien par la commission d'appréciation. Le jury prononce des décisions d'admission, des refus ou des inscriptions sur liste complémentaire. Les résultats sont transmis à chaque candidat via le site de candidature en ligne.

Les décisions d'admission prises par le jury sont prononcées sous réserve

- de la validation de l'année pour les étudiants poursuivant leurs études dans un établissement français (240 ECTS validés dans le cursus post-bac ou 180 ECTS pour les élèves-ingénieurs issus de 1^{ère} année de cycle ingénieur) ;
- de la réussite de l'année et d'un niveau B2 en langue française pour les étudiants poursuivant leurs études dans un établissement étranger.

IV. **ADMISSION EN CYCLE INGENIEUR SOUS STATUT APPRENTI**

IV.1. **Jurys d'admission FISA**

Les jurys d'admission en cycle ingénieur sous statut apprenti sont constitués par spécialité par le directeur de l'INSA ROUEN NORMANDIE sur proposition du directeur du département concerné ou du directeur des formations et de la vie étudiante.

Ils sont présidés par le directeur de l'INSA ROUEN NORMANDIE ou, par délégation, par le directeur du département ou le directeur des formations et de la vie étudiante.

IV.2. **Condition générale à remplir par les candidats**

Suivant les articles du [Code du travail L6222-1 à L6222-3](#), le candidat doit être âgé au maximum de 29 ans révolus à la signature du contrat s'il signe son premier contrat d'apprentissage.

Il n'y a aucun droit de candidature.

IV.3. **Conditions spécifiques à remplir par les candidats**

IV.3.1 **Profils académiques autorisés des candidats FISA 3A**

Peuvent candidater en 1^{ère} année du cycle ingénieur (3^{ème} année du cursus ingénieur) les étudiants titulaires du baccalauréat ou équivalent et poursuivant leurs études dans un des diplômes de la liste suivante en fonction de la spécialité demandée :

- Bachelor Universitaire de Technologie 2^{ème} ou 3^{ème} année (BUT2/BUT3) ou Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) compatible (tableau ci-après),
- Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), prépa ATS,
- Cycles universitaires préparatoires aux grandes écoles (CUPGE),
- École d'ingénieur (dont élèves-ingénieurs de STPI),
- Diplôme national de licence 2^{ème} ou 3^{ème} année (L2/L3) : en cohérence avec les thématiques de la formation,
- Licences professionnelles : en cohérence avec les thématiques de la formation,
- Autres diplômes français et étrangers ou cursus de même niveau, dont les compétences visées sont compatibles avec la formation.

	PERF-E	PERF-II	PERF-ISP	PERF-NI	PERF-GCU	PERF-TIIA
Chimie			X			
Métiers de la transition et de l'efficacité énergétique	X				X	
Génie chimique génie des procédés	X		X			
Génie civil constructions durables	X				X	
Génie électrique et informatique industrielle				X		X
Génie industriel et maintenance		X		X		
Génie mécanique et productique		X		X	X	
Génie thermique et énergie	X					
Hygiène sécurité environnement			X			
Mesures physiques	X	X	X	X	X	X
Réseaux et télécommunications				X		
Informatique				X		X
Science des données						X
Statistique et informatique décisionnelle						X

IV.3.2 Profils académiques autorisés des candidats FISA 4A

Peuvent candidater en 2^{ème} année du cycle ingénieur (4^{ème} année du cursus ingénieur) :

- Les étudiants poursuivant leurs études dans un établissement français : étudiants titulaires ou préparant une 1^{ère} année de MASTER scientifique (sauf santé), une 2^{ème} année du cycle ingénieur (4^{ème} année post-bac) ou une 1^{ère} année du cycle ingénieur (3^{ème} année post-bac) si cette dernière est réalisée sous statut étudiant.

IV.4. Procédure de candidature :

Le dépôt du dossier de candidature s'effectue sur la plateforme de candidature de l'INSA ROUEN NORMANDIE. La date d'ouverture du site de candidature est affichée sur le site internet de l'établissement.

Le candidat doit déposer l'ensemble des documents demandés.

Le candidat peut émettre jusqu'à 2 vœux parmi les spécialités sous statut apprenti,

Un candidat dont le dossier n'est pas complet à la date-limite fixée et/ou dont le dossier n'est pas au statut « transmis » pourra être déclaré refusé par le jury.

Le dossier du candidat (dont les pièces sont définies par le jury) est analysé par le jury qui refuse la candidature ou convoque le candidat à un entretien obligatoire.

Les entretiens ne nécessitent aucune préparation scolaire. Les candidats concernés devront confirmer leur participation dans la candidature en ligne, en respectant les délais de réponse. Les entretiens se déroulent à l'INSA ROUEN NORMANDIE ou en distanciel sur demande argumentée du candidat.

Les dossiers des candidats convoqués et présents à l'entretien sont de nouveau examinés avec la prise en compte de l'appréciation donnée à l'entretien par le jury. Celui-ci prononce des décisions d'admission sans classement sous réserve de signature du contrat d'apprentissage et de place disponible ou des refus. Les résultats sont transmis à chaque candidat via le site de candidature en ligne.

Les décisions d'admission prises par le jury sont prononcées sous réserve :

- de validation de 120 ECTS dans le cursus des 2 premières années post-bac pour les admissions en FISA 3A,
- de validation de l'année en cours pour les admissions en FISA 4A. (240 ECTS validés dans le cursus post-bac ou 180 ECTS pour les élèves-ingénieurs issus de 1^{ère} année de cycle ingénieur).

En cas de places disponibles à l'issue de la première vague d'admission, l'INSA ROUEN NORMANDIE se réserve le droit d'ouvrir des places en une ou plusieurs vagues complémentaires dans une ou plusieurs spécialités. Les dates sont indiquées sur le site web ainsi que sur le site de candidature. Les étapes d'admission sont les mêmes que celles de la première vague.

Un candidat ayant eu un avis défavorable ne peut pas candidater sur une autre vague la même année.

V. **ADMISSION EN MASTER**

V.1. **Jurys d'admission Master Ingénierie de Conception**

Le jury d'admission en Master IC est constitué par le directeur de l'INSA ROUEN NORMANDIE sur proposition du directeur du département concerné ou du directeur des formations et de la vie étudiante.

Il est présidé par le directeur de l'INSA ROUEN NORMANDIE ou, par délégation, par le directeur du département ou le directeur des formations et de la vie étudiante.

V.2. **Conditions à remplir par les candidats en 1^{ère} année de Master**

Les étudiants titulaires ou en cours de finalisation d'un diplôme national de licence ou d'un autre diplôme permettant d'accéder au cursus master, qu'ils soient français ou ressortissants de l'Espace économique européen, d'Andorre, de Suisse ou de Monaco doivent candidater via la plateforme nationale ([articles D612-36-2 à D612-36-2-8 du code de l'éducation](#)).

Les étudiants poursuivant leurs études dans un établissement étranger en 4^{ème} année d'études supérieures scientifiques (universitaires ou équivalent) peuvent candidater et doivent suivre la procédure parallèle du site de candidature.

V.3. **Conditions à remplir par les candidats en 2^{ème} année de Master**

Peuvent candidater :

- Les étudiants poursuivant leurs études dans un établissement français : étudiants titulaires d'un diplôme national de master scientifique (sauf santé) ou préparant une 1^{ère} ou 2^{ème} année de diplôme national de master scientifique (sauf santé), ou préparant une 2^{ème} année du cycle ingénieur (4^{ème} année post-bac).
- Les étudiants poursuivant leurs études dans un établissement étranger en 5^{ème} année d'études supérieures scientifiques (universitaires ou équivalent).

Les candidats doivent suivre le déroulement de la phase d'admission décrite ci-dessous.

V.4. **Déroulement de la phase d'admission en master sur le site de candidature**

Le recrutement en master se déroule par le biais d'une étude du dossier des candidats avec éventuellement un entretien.

Le dépôt du dossier de candidature s'effectue sur la plateforme de candidature de l'INSA ROUEN NORMANDIE. La date d'ouverture du site de candidature est affichée sur le site internet de l'établissement.

Le candidat doit déposer l'ensemble des documents demandés.

Le candidat peut émettre jusqu'à 2 vœux parmi les mentions/parcours-types.

Un candidat dont le dossier n'est pas complet à la date-limite fixée et/ou dont le dossier n'est pas au statut « transmis » pourra être déclaré refusé par le jury.

Le dossier du candidat (dont les pièces sont définies par le jury) est analysé par le jury qui prononce une admission, un refus, une admission en liste complémentaire ou convoque les candidats à un entretien de motivation devant une commission d'appréciation désignée par le jury.

Les entretiens ne nécessitent aucune préparation scolaire. Les candidats concernés devront confirmer leur participation dans la candidature en ligne, en respectant les délais de réponse.

Les dossiers des candidats convoqués et présents à l'entretien sont de nouveau examinés par le jury avec la prise en compte de l'avis donné à l'entretien par la commission d'appréciation. Le jury prononce des décisions d'admission, des refus ou d'admissions sur liste complémentaire. Les résultats sont transmis à chaque candidat via le site de candidature en ligne.

Les décisions d'admission prises par le jury sont prononcées sous réserve :

- de validation de l'année (240 ECTS validés dans le cursus post-bac pour une admission en 2^{ème} année de master) pour les étudiants poursuivant leurs études dans un établissement français

- de la réussite de l'année et d'un niveau B2 en langue française pour les étudiants poursuivant leurs études dans un établissement étranger.

Glossaire

ATS	Adaptation Technicien Supérieur
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
BUT	Bachelor Universitaire de Technologie
BUT2	Bachelor Universitaire de Technologie 2 ^{ème} année
BUT3	Bachelor Universitaire de Technologie 3 ^{ème} année
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CPGE	Classes préparatoires aux grandes écoles
CUPGE	Cycles universitaires préparatoires aux grandes écoles
DFVE	Direction des Formations et de la Vie Étudiante
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
ECTS	European Credit Transfer System (système européen d'unités d'enseignement capitalisables transférables d'un pays à l'autre)
FISA	Formation initiale sous statut apprenti
FISE	Formation initiale sous statut étudiant
GCCD	Génie Civil et Constructions durables (département de spécialité)
GCU	Génie Civil et Urbain
GE	Génie Énergétique (département de spécialité et spécialité)
IC	Ingénierie de Conception
INSA	Institut National des Sciences Appliquées
ISIA	Informatique, Systèmes et Intelligence Artificielle (département de spécialité)
MECA	Mécanique (département de spécialité et spécialité)
MRIE	Maitrise des Risques Industriels et Environnementaux (département de spécialité)
MT2E	Métiers de la transition et de l'efficacité énergétique
PERF-E	Performance Énergétique spécialité Génie Énergétique
PERF-II	Performance Industrielle et Innovation spécialité Génie Industriel
PERF-ISP	Performance en Innovation et Sécurité des Procédés spécialité Génie des Procédés
PERF-GCU	Performance en GCU spécialité Génie Civil et Urbain
PERF-NI	Performance Numérique Industrielle spécialité Informatique Industrielle
PERF-TIIA	Performance Technologie de l'Information et Intelligence Artificielle, spécialité du même nom
STPI	Sciences et Technologies pour l'Ingénieur